

L'enquête sur les Tigres tamouls

Justice Une décision récente du Tribunal pénal fédéral éclaire les méthodes d'extorsion qu'utiliserait l'organisation en Suisse

Denis Masmajan

Le mardi 11 janvier, les enquêteurs du Ministère public de la Confédération sortent les grands moyens. Vingt-trois perquisitions dans dix cantons, débouchant sur l'arrestation de dix membres présumés des Tigres tamouls, la rébellion séparatiste du Sri Lanka. Les prévenus sont soupçonnés de collecter des fonds en faveur de leur

Lorsque la persuasion ne suffit pas à convaincre les récalcitrants, le «bras armé» du LTTE intervient

mouvement par l'intimidation et les repréailles, en faisant régner un climat de crainte au sein de la très importante communauté tamoule de Suisse. L'enquête est ouverte pour extorsion, contrainte, blanchiment d'argent et

participation à une organisation criminelle.

Il y a dix jours, le Tribunal pénal fédéral l'a confirmé: le principal suspect, responsable supposé des LTTE (*Liberation Tigers of Tamil Eelam*) pour le canton de Zurich, restera en prison. Les charges sont suffisantes pour justifier son maintien en détention provisoire, ont estimé les juges, qui se fondent sur un rapport détaillé de la police judiciaire fédérale. Plusieurs extraits sont cités dans la décision, donnant ainsi de nombreuses informations sur la substance des accusations qui pèsent sur les prévenus.

C'est la seconde grande opération de la justice suisse contre les Tigres tamouls. La première, lancée dans les années 90 pour les mêmes motifs, a tourné court faute de preuves. Cette fois, l'enquête a démarré au printemps 2009, alors qu'un juge antiterroriste français, qui s'intéressait lui aussi aux circuits de financement de l'organisation, bouclait ses propres investigations. En même temps, au Sri Lanka, les forces gou-

Des Tamouls manifestent devant les Nations unies, à Genève.
L'enquête du MPC a abouti à l'arrestation de dix membres présumés des LTTE.

GENÈVE, 24 AVRIL 2009



vernementales portaient un coup décisif à la rébellion sur le terrain.

Le moment choisi par les Suisses pour passer à l'offensive, s'il était dû au hasard, n'était donc en tout cas pas anodin. Plusieurs rapports publics ces dernières années montraient d'ailleurs que les enquêteurs étaient à l'affût.

L'homme qui reste détenu est en Suisse depuis vingt-trois ans. Il est le père de trois enfants scolarisés en Suisse également. Il lui est notamment reproché d'avoir tenté d'agresser un compatriote se refusant à soutenir la cause des Tigres. A son domicile, les enquêteurs ont découvert des listes qui «pour-

raient contenir les noms des donateurs», ainsi que plusieurs enveloppes contenant 20 000 francs au total. Selon un témoin entendu par les policiers – qui ont procédé à de nombreuses auditions en garantissant l'anonymat aux personnes qu'ils entendaient –, l'intéressé travaillait en réalité «à 100% pour le LTTE», et le magasin où il est actif «est la propriété du LTTE».

Selon les enquêteurs, les représentants des Tigres tamouls en Suisse ont mis en place «une structure organisationnelle» leur permettant «de contrôler la communauté tamoule». Pour chaque pays hôte, un représentant serait chargé

de «coordonner toutes les activités du mouvement».

Toujours selon le même rapport de la police judiciaire fédérale, les Tigres, en Suisse, tiennent une liste des personnes qui ont payé et de celles qui n'ont pas payé. Ces informations seraient ensuite transmises au Sri Lanka. Lorsque la persuasion ne suffit pas à convaincre les récalcitrants, des déprédations seraient commises, voire des agressions physiques dont se chargerait «un groupe criminel présenté comme le bras armé du LTTE en Suisse», rapporte le jugement, citant les témoignages recueillis par les enquêteurs.

Les activités de propagande des Tigres tamouls en Suisse cibleraient aussi bien la diaspora tamoule que «des acteurs de la vie politique, médiatique et associative en Suisse». Le mouvement mettrait à profit, en particulier, le réseau d'écoles dispensant des cours de langue et de culture tamoules – on en compte 90 en Suisse.

Aux yeux des juges, les charges sont donc suffisamment étayées, mais l'instruction pas assez avancée pour que le prévenu fasse pression sur des témoins puisse être écarté. La détention provisoire peut dès lors se poursuivre.

Activisme et racket dévoilés au grand jour

Les collecteurs tenaient des sortes de registres. Et les «mauvais payeurs» risquaient gros

Quelles sont les ramifications et l'influence des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) en Suisse? La question qui agite depuis longtemps les esprits vient d'être remise sur le tapis avec l'enquête du Ministère public de la Confédération lancée en mai 2009; l'armée sri lankaise venait alors de proclamer sa victoire militaire sur la rébellion séparatiste, mettant fin à 27 années de guerre.

Racket, extorsions de fonds, pressions: les accusations sont récurrentes. Jusqu'à la défaite militaire du mouvement, chaque famille tamoule en Suisse devait en principe s'acquitter d'un «impôt révolutionnaire» pour financer la lutte armée. Une somme allant en moyenne de 50 à 200 francs par mois, soulignent des Tamouls. Près de 500 000 francs auraient été récoltés chaque mois, relevait en 2008 une étude du Fo-

rum suisse pour l'étude des migrations.

Tous ne versaient pas cette somme de leur plein gré. Selon des témoins, des victimes ont été soumises à de fortes pressions, menacées ou ont fait l'objet de tentatives d'extorsion et de chantage. Dans un rapport, Fedpol, la police fédérale, mentionne des «cartes d'identité des Tigres» délivrées en échange de versements. Chaque paiement est consigné dans un fichier informatique par un collecteur. Et les mauvais payeurs, fichés, risquaient, de retour au pays, d'avoir des difficultés à avoir accès à leur famille. «J'ai aussi constaté que des collaborateurs des LTTE en Suisse utilisaient de l'argent récolté à des fins personnelles», glisse un commerçant tamoul, qui préfère rester anonyme.

Collecte interdite en 1991

La «branche suisse» des LTTE est puissante. Notamment parce que la Suisse ne considère par les LTTE comme une organisation terroriste, contrairement à l'UE. La Suisse est souvent considérée comme la «Puli-

galin Kottai» ou «forteresse des Tigres» en Europe, souligne le journaliste David Buelle Jeyaraj, Canadien d'origine sri lankaise, dans une intéressante enquête. Sur les 46 000 Sri Lankais de Suisse, 90 à 95% sont d'origine tamoule.

Les langues se délient-elles après la défaite militaire des LTTE? Moins que ce à quoi l'on pouvait s'attendre. Une certaine omertà règne toujours au sein de la communauté. Fait rare, le MPC avait d'ailleurs mis en place une «hotline» garantissant l'anonymat pour obtenir des informations. Car les dénonciations pénales sont presque inexistantes.

Les LTTE ont commencé à prendre de l'importance en Suisse vers 1991, sous l'impulsion du chef Nadarajah Muraleetharan, alias Murali. C'est précisément cette année-là que le Conseil fédéral a formellement interdit toute collecte d'argent lors du «jour des héros», célébré par des milliers de Tamouls en novembre. Murali a créé un réseau important d'écoles et d'épiceries tamoules, contrôlées par les Tigres. En 1996, il est arrêté avec 14 autres activistes par

les autorités suisses pour violence, intimidation et extorsion de fonds. Détenu durant huit mois, il a par la suite poursuivi les autorités pour arrestation injustifiée et a obtenu gain de cause. Il est parti s'exiler au Canada en 1997. Kulam sera un de ses successeurs. C'est lui qui organisera notamment une récolte de fonds très importante en 2007-2008, pour la «guerre finale».

Lathan Suntharalingan, député socialiste au parlement lucernois, n'a pas caché son scepticisme, dans la presse allemande, à propos de la «razzia» orchestrée en janvier par la police judiciaire fédérale, alors que les LTTE étaient déjà «morts». Dans la communauté tamoule, nombreux sont ceux qui jugent que le gouvernement sri lankais cherche en fait, en faisant pression pour enquêter sur les Tigres, à détourner l'attention des crimes de guerre perpétrés au Sri Lanka. La France a, elle aussi, procédé à une vaste enquête dans le milieu: 21 membres présumés des LTTE ont été condamnés en novembre 2009 à des peines de prison pour extorsion de fonds. **Valérie de Graffenried**

«Beaucoup se sont endettés»

Des familles ont contracté des emprunts pour payer l'«impôt révolutionnaire»

Ramalingam* accepte de témoigner, en prenant la défense des Tigres. Mais anonymement, «pour des raisons de sécurité». Il montre surtout les créanciers du doigt. Et fait une première mise au point: «Quand on affirme que les LTTE sont des terroristes, c'est presque comme si l'on disait que chaque Tamoul en est un.» Les Tamouls ne veulent pas la violence, ils ont été contraints de prendre les armes pour défendre leur identité, affirme-t-il.

«Tout le monde sait que de l'argent a été récolté en Suisse pour financer la guerre. Les chefs tamouls arrêtés en janvier ne sont responsables que de 25% de l'argent récolté; les créanciers le sont pour les 75% restants. Les Tamouls se sont beaucoup endettés. L'armée sri lankaise, avec l'appui de dix-sept pays, a acculé les Tigres. Plus de 50 000 civils sont

morts. J'ai moi-même perdu des parents. La colère contre le gouvernement et le sentiment patriotique vis-à-vis des LTTE se sont accrues très fortement chez certains. On espérait pouvoir gagner la guerre, même s'il était en fait clair qu'il n'y avait plus de victoire à remporter. On a récolté de l'argent comme des fous.

«Quand la guerre a été perdue, tout a pris fin. Avec les collectes mensuelles, on remboursait les prêts; et quand tout s'est terminé, on n'y arrivait plus. Personne n'a subi de contrainte. On vit en Suisse: si quelqu'un subit une pression, il peut déposer plainte. Avant de contracter un prêt, on doit signer un contrat avec le créancier. C'est bien contre ces créanciers qu'il faut s'ériger. Ils acceptent des fiches de paie falsifiées, dans le seul but de toucher des intérêts. Or quand on prête de l'argent à un père de famille avec un salaire brut de 4500 francs par mois, il faut s'assurer qu'il a les moyens de rembourser la somme. Beaucoup, peu scrupuleux, ne l'ont pas fait.» **V. de G.**

* Prénom fictif.